



## Sommaire

### Historique E.M.A.

### Dossiers Environnement sur le Canton

### Dossiers Environnement sur la Commune

### Quelques sujets des conseils municipaux

### Curiosités... Initiatives...

## HISTORIQUE DE E.M.A.

Créée en 2001 sous la dénomination Association des Résidents de la Route de St Léger et Riverains de la Décharge, E.M.A a évolué en 2002 et a désormais pour but associatif :

- *défendre, mettre en valeur et préserver l'environnement de Montfort l'Amaury,*
- *maintenir le caractère rural de Montfort l'Amaury et de ses environs,*
- *apporter son expérience à toute association se préoccupant de sujets identiques aux siens,*
- *entreprendre toute action se rapportant directement ou indirectement à l'objet de l'association.*

**Notre association est une association de type loi 1901 :**

- Son fonctionnement est réglementé par ses statuts.
- Il doit y avoir obligatoirement une assemblée générale ordinaire annuelle où l'association rend compte de ses actes et de ses finances devant ses adhérents.
- L'association est inscrite en sous-préfecture de Rambouillet, et lui transmet copie de ses procès verbaux d'assemblée générale chaque année.

Ces obligations légales garantissent la transparence de fonctionnement d'une association loi 1901.

En 2002, **E.M.A. est acceptée parmi les membres de J.A.D.E.** (Jonction d'Associations de Défense de l'Environnement) et travaille sur tous les dossiers environnementaux du canton.

**Aujourd'hui plus que jamais, l'existence d'associations locales de défense de l'environnement est indispensable afin de veiller à notre cadre de vie.**

**Notre présence au sein du collectif d'associations JADE nous permet d'agir tous ensemble, JADE étant elle-même membre de ILE DE FRANCE ENVIRONNEMENT.**

## DOSSIERS ENVIRONNEMENT SUR LE CANTON

### ✈ Poste Bagot II : Implantation d'un poste de transformation électrique à Méré-gare :

Le Préfet des Yvelines a donné un avis favorable auprès de l'Etat quant à l'implantation de ce poste à Méré –Gare début 2003. L'enquête publique n'a pas encore commencé.

Pour l'heure, les associations d'environnement demandent une contre-expertise justifiant le besoin en énergie et préconisent une politique d'économie d'énergie.

### 🕸 Contribution à la révision du Schéma Directeur Régional d'Ile de France (S.D.R.I.F.)

Le SDRIF est un document validé par le Conseil Régional qui détermine les zones d'habitation, les infrastructures de transport (routes, voies ferrées...), les développements de zones industrielles...

Comme les prévisions du S.D.R.I.F de 1994 ne se vérifient pas dans leur totalité, une révision est prévue pour 2004 et les collectifs d'associations ont été sollicités pour transmettre leurs suggestions au Conseil Régional.

*Voir le texte en page 4, transmis à Ile de France Environnement, à nos élus et au Conseil Régional d'Ile de France.*



### ✈ Nuisances aériennes :

**Les élus et les associations ont participé à la manifestation à Paris dimanche 25 janvier dernier.**

Depuis le 21 mars 2003, les nouveaux couloirs aériens amènent au dessus de nos campagnes des avions en approche sur Roissy. La Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) s'est engagée à faire respecter une altitude minimale – 2000 m –au niveau de Thoiry, mais nous sommes en droit de nous interroger sur le respect de cette règle, tant les altitudes que nous pouvons constater semblent variables.

Si ce sujet vous tient à cœur, contactez nous afin que nous vous transmettions

un document vous donnant le moyen simple d'estimer l'altitude d'un avion.

Ceci permet à chacun d'entre nous de consigner « l'anomalie constatée » avec le jour d'observation et l'heure précise (à 3 mn près, ce n'est plus le même avion), le type d'avion et la direction. Les transmettre à la mairie, qui en fera bon usage dans ses interventions auprès de l'ACNUSA et de la DGAC

**ACNUSA :** Autorité de Contrôle des Nuisances Aéroportuares. Autorité indépendante créée par la loi du 12 juillet 1999 qui a pour mission de mesurer scientifiquement les nuisances et peut sanctionner les compagnies aériennes.

### **Réhabilitation des décharges sauvages**

La loi du 13 juillet 1992 met les décharges brutes hors la loi à partir de juillet 2002... Mais qu'advient-il des décharges sauvages non contrôlées, parfois ignorées des pouvoirs publics, tombées dans l'oubli ?

Des dossiers comme ceux de CrégylesMeaux (fuite de biogaz dans un lotissement le long d'une décharge) ou de Saint-Chéron (pollution aux métaux lourds des sols d'un lotissement ayant abrité une usine de fabrication de piles)... sont relatés de plus en plus fréquemment dans les médias.

80% des départements ont contractualisé avec l'ADEME (Agence Départementale pour les Economies et la Maîtrise de l'Energie) pour recenser, qualifier et réhabiliter leurs décharges. En Région Ile de France, seuls deux départements (77, 95) ont mis en place une politique de recensement et de réhabilitation de leurs décharges en partenariat avec l'ADEME.

Pourtant, un contrat « Terres Vives » avait été signé pour 3 ans en juillet 2000 entre divers acteurs dont l'ADEME, la région Ile de France et le Département des Yvelines : l'un de ses objectifs était de supprimer les dépôts sauvages.

JADE et EMA espèrent que l'application des directives géant ces problèmes, qui peuvent avoir des conséquences graves voire dramatiques, ne saurait tarder dans les Yvelines ; à commencer par un recensement systématique des zones concernées commune par commune.

Ce point a été évoqué auprès de Monsieur le Préfet des Yvelines le 20 mars 2003.

### ➤ **Les communautés de communes dans les Yvelines**

La communauté de communes a pour but d'associer les communes membres au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'évolution d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace.

**« Plaines et Forêts d'Yvelines »** regroupe 14 communes dont 12 font partie du Canton de Rambouillet : La Boissière Ecole ; Emancé ; Gazeran ; Hermeray ; Mittainville ; Orcemont ; Orphin ; Poigny-la-Forêt ; Raizeux ; Rambouillet ; Saint Hilarion ; Vieille-Eglise-en-Yvelines.

Et 2 font partie du Canton de Saint Arnoult en Yvelines : Clairefontaine ; Sonchamp.

L'accord sur le périmètre a été donné par la Préfecture, et une réunion pour la constitution officielle s'est tenue le vendredi 19 décembre à Raizeux. Le siège social est à Gazeran.

#### **et les projets :**

**« Contrée d'Ablis, Portes d'Yvelines »** (CAPY) réunira les communes d'Ablis, Allainville-aux-Bois ; Boinville-le Gaillard ; Orsonville ; Paray-Douaville ; Prunay-en-Yvelines ; Sainte-Mesme et Saint-Martin-de-Brétencourt.

La première grande réunion publique s'est tenue le mardi 16 décembre dernier à Ablis

? Le Projet de communauté de communes du Nord avec Le Perray-en-Yvelines ; Les Bréviaires ; Les Essarts-le Roi ; Auffargis ; et Saint-Léger-en-Yvelines reste en suspens pour l'instant ... (NR du 17 dec 03)

? Montfort : les communes seraient à peu près celles présentes dans l'actuel SIVOM.

? Saulx-Marchais ; Thiverval Grignon, Neauphle le Château ; Jouars-Pontchartrain ; Beynes et Saint Germain de la Grange pourraient constituer une autre communauté de communes.

BEAUCOUP D'INCERTITUDES A L'HEURE QU'IL EST, QUI SERONT LEVEES APRES LES ELECTIONS DE MARS

### **Dernières minutes**

**. Projet d'implantation d'éoliennes dans la région de Thoiry**

**. Projet d'épandage des boues de la station d'épuration Seine Aval sur 28 communes yvelinoises**



## **DOSSIERS ENVIRONNEMENT** **SUR LA COMMUNE**

### ⇒ **Devenir du terrain de la décharge au lieu dit Le Bois Nivet**

**Le problème des décharges se pose aujourd'hui chez nous avec un projet de lotissement sur le terrain d'une ancienne décharge brute non contrôlée.**

Le 15 mai 2001, la Municipalité de Montfort l'Amaury donne l'autorisation de créer un lotissement de 17 parcelles au lieu dit Le Bois Nivet, sur une zone de 1,8 hectare classée UH au plan d'Occupation des Sols depuis 1974.

Grâce à l'intervention de riverains groupés en association (EMA qui se nommait à cette époque Association des Résidents de la Route de St Léger et Riverains de la Décharge), le projet a été suspendu. M le Préfet a demandé en juin 2002 à la commune de mettre en place une Etude Simplifiée des Risques.

*Nous avons monté un dossier très complet sur ce sujet. Si vous voulez le consulter, contactez nous.*

### ⇒ **Implantation d'une antenne relais Bouygues dans les clochetons de l'Eglise Saint Pierre**

Le 27 mai 2003, le conseil municipal a entériné le principe d'installation d'une station radio-électrique dans les clochetons de l'Eglise St Pierre.

Etant données les incertitudes qui existent sur les effets électromagnétiques de telles antennes sur la santé, E.M.A. a demandé à la municipalité des précisions sur les puissances d'émission et les directions des faisceaux car il s'agit d'une implantation en plein cœur du village, à moins de 100 mètres de l'hôpital

E.M.A. rappelle également que, suite à l'affaire des antennes relais à St Cyr l'Ecole, Monsieur le Préfet a créé une Commission d'Implantation d'Antennes de Téléphonie Mobiles en avril 2003 qui fixe deux objectifs :

« - le choix des implantations doit se faire en concertation avec les membres de la commission,

- l'information du public par le biais des collectivités doit être coordonnée au sein de la commission. »

Il est probable que le dossier de Montfort l'Amaury sera soumis à cette commission.

### ⇒ Circulation routière de gros tonnage à Montfort l'Amaury

La circulation routière, en particulier rue André Thome - route des Mesnuls, s'est accentuée au fil du temps. Il y a notamment passage de camions qui utilisent cet itinéraire pour aller de la N10 à la N12 (et inversement) : ils provoquent bruits et vibrations très désagréables pour les riverains.

Nous soutenons, comme notre conseiller général et notre sénateur, le projet de création d'un axe Nord-Sud à l'Ouest de la Forêt de Rambouillet.

### ⇒ Construction d'un hangar à L'Aunay Bertin

Nous suivons ce dossier qui concerne certains de nos adhérents.



### QUELQUES SUJETS DES CONSEILS MUNICIPAUX (16 décembre 2003-10 février 2004)

- Modification des statuts du S.I.A.M.S. (Syndicat Intercommunal de l'Aménagement de la Mauldre Supérieure), syndicat chargé de l'aménagement des retenues et des cours d'eau

- Adhésion de la commune au S.I.A.R.N.C. (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Neauphle le Château), syndicat prenant en charge la gestion des eaux usées

- Rapport annuel du S.Y.R.I.A.E. (Syndicat Intercommunal de la région d'Yvelines pour l'Adduction de l'Eau) sur le prix et la qualité des services de l'eau potable sur l'année 2002

- Aménagement du Carrefour d'Egremont route de St Léger et du Carrefour du Bel Air (plateaux ralentisseurs), ce afin d'améliorer la sécurité routière en ces endroits.

- Information sur la Commission intercommunalité

### DERNIERE NOUVELLE:

Implantation de 8 antennes en bordure de Montfort sur l'ancien terrain militaire à 300m des maisons le long de la D138 en direction de Rambouillet.

### CURIOSITES...CURIOSITES...

#### ♥ Inauguration d'une rue...privée à Montfort

Le 19 décembre dernier, la rue Pierre Coville a vu le jour, entre le 28 Place Robert Brault et le 3 Place Lebreton. Cet espace privé, qui accueille un restaurant thaïlandais, un Café des Chineurs, un cabaret « La Grange aux Boucs »...a pour « Maire à vie » M. Coville, élu des suffrages de l'association « La Tribune libre des 2 places ».

### INITIATIVES... INITIATIVES...

#### ♥ Une nouvelle association loi 1901 : Les Amis de Groussay

Cette association, qui concerne le château de Groussay et son parc, « se propose de soutenir en ces lieux chargés d'histoire un nouveau rayonnement culturel avec la participation d'artistes, d'intellectuels, et de créateurs d'aujourd'hui, fidèles à l'esprit de Groussay ».

#### ♥ et une radio locale

**Music Box**  
la « number one »  
des  
radios Country-Rock

sur 92.8

#### ♥ Le site archéologique de Diodurum

L'antique cité de Diodurum, « Ville des Dieux » s'étend sous la Plaine de Jouars sur près de 50 hectares. C'est grâce au projet de déviation de Jouars Pontchartrain, dont le tracé couvre la partie nord de la cité, que les recherches ont été entreprises fin 1994 au titre de l'archéologie préventive.

Créée à l'initiative de Jouars, Pontchartrain Bazoches, Neauphle le Château et Méré, l'APSAD - Association pour la Promotion du Site Archéologique de Diodurum - a pour objectif non seulement de sauvegarder et préserver le site mais aussi de le rendre accessible au public, notamment à la Ferme d'Ithe (ou Ferme brûlée)



#### ♥ Soirée Beaujolais

JADE et ses associations d'environnement ont organisé le 22 Novembre dernier une Soirée Beaujolais qui a fait salle comble aux Mesnuls.

Une façon de montrer que les associations d'environnement, malgré tous les sujets graves qu'elles étudient, savent aussi s'amuser !

**Cela vous a plu...Cela vous a intéressé...  
Vous êtes disponible, vous avez des suggestions ?  
Contactez nous, ou mieux, rejoignez notre équipe !**

**Vous êtes trop occupé pour participer ?  
Aidez-nous en adhérent  
(adhésion annuelle : 25 euros)**

#### Nos coordonnées

. Adresse : 41 Route de Saint Léger. Tél : 01 34 86 93 58  
78 490 MONTFORT L'AMAURY  
. Email : [e-m-a-@wanadoo.fr](mailto:e-m-a-@wanadoo.fr)

#### Site internet

<http://www.ema-montfort.com>

Président de E.M.A. : Bernard LUCE

Rédaction du journal : Nathalie HOUEL – Dominique DUVAL

**Contribution de JADE et ses associations d'environnement  
à la révision du Schéma Directeur d'Ile de France (S.D.R.I.F.)**

-----  
Septembre 2003

**I - LE PROJET D'AMENAGEMENT DU CANTON ET ENVIRONS DE MONTFORT**

*« En grande couronne préserver et valoriser la 'Couronne jaune et verte' » telle que définie géographiquement et dans ses finalités » (page 27 du SDRIF de 1994).*

**AXES D'ACTION :**

- 1- la vitalité économique agricole de la zone doit être réaffirmée et confortée en aidant l'agriculture à remplir, à côté de son rôle économique, ses fonctions sociales et patrimoniales.
- 2- la richesse des sites et des paysages de la Plaine de NEAUPHLE, doit être attestée par la finalisation de la « Procédure de classement de la Plaine de JOUARS, y compris ses glacis et ses agglomérations ».
- 3- étendre le « Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse » au nord de la N10.
- 4- limiter la consommation des espaces urbanisables en gelant les agglomérations aux limites des zones actuellement construites .

**II - L'ORGANISATION URBAINE**

*« Il s'agit en premier lieu de lutter, contre la tendance naturelle, que connaissent toutes les grandes agglomérations, d'extension en tache d'huile »(page 33 . SDRIF 1994).*

**AXES D'ACTION :**

- 1- stopper l'extension de SAINT QUENTIN EN YVELINES, notamment à l'ouest.
- 2- aider les villes « trait d'union », DOURDAN, RAMBOUILLET et HOUDAN, à développer leurs capacités de développement économique et favoriser l'ouverture vers les départements voisins.
- 3- réanimer, en les densifiant raisonnablement, les centres des bourgs et des villages en implantant : du locatif intermédiaire, des lieux de convivialité dont des commerces
- 4- renforcer les infrastructures lourdes liées à l'énergie électrique au plus près des lieux de consommation actuels et futurs en ne consommant pas de nouveaux espaces. Ainsi, moderniser le poste d'ELANCOURT et y implanter les installations du « Poste BAGOT ».

**III - L'ORGANISATION DES TRANSPORTS**

*« Les réseaux de transport sont le principal instrument d'organisation de la région » (page 44 du SDRIF de 1994).*

**AXES D'ACTION :**

- 1- améliorer ou créer des moyens de transport en commun « de masse »: fiables, confortables, sécurisés avec des parkings de regroupement surveillés aux gares ferroviaires ou routières.
- 2- favoriser la création de transports en commun légers « à la carte » gérés par des centrales de réservation informatisées.
- 3- compléter ou créer un réseau de « voies douces » entre toutes les agglomérations du canton et de ses environs interconnecté avec les pistes et voies sans véhicules à moteur de la forêt de RAMBOUILLET et les gares.
- 4- réduire les nuisances en accentuant l'effort de rattrapage sur les infrastructures actuelles, dont la « Déviation de PONTCHARTRAIN » sur tout son tracé et en amont et aval sur la N12. Sans oublier la RN 10 de Trappes à Rambouillet.
- 5- si l'intérêt de « l'Axe Nord-Sud A13-N12-N10 » est confirmé, le réaliser à l'ouest du massif de RAMBOUILLET. »